

# L'Union européenne ne doit pas instrumentaliser l'aide au développement pour peser sur les politiques migratoires

## Contexte, enjeux

Les migrations ont toujours fait partie de l'histoire de l'humanité. Les flux migratoires actuels des pays en développement (en particulier l'Afrique) vers l'Europe sont liés à un manque de perspectives économiques, sociales, culturelles et humaines dans les régions d'origine, sans oublier les migrations forcées pour raisons politiques ou d'atteintes aux droits de l'homme (conflits et persécutions ethniques ou religieuses).

Sous l'impulsion de la Présidence française de l'UE, un Pacte européen sur l'immigration et l'asile a été adopté par le Conseil des Ministres de l'UE, le 16 octobre 2008. Il contient cinq engagements politiques, pour la plupart sécuritaires et restrictifs en matière de libre circulation des personnes :

- l'organisation de la migration légale en fonction des besoins de main d'œuvre des états membres de l'UE,
- la lutte contre l'immigration irrégulière avec la directive « retour » et la généralisation des procédures d'identification des personnes en situation illégale,
- l'efficacité des contrôles aux frontières, avec un accroissement des moyens de FRONTEX (Agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures) pour renforcer la sécurité et faire face à des situations de crise (afflux massif),
- la construction d'une Europe de l'asile, en introduisant une étape constituée avec un Bureau européen d'échanges d'informations,
- la création d'un partenariat global avec les pays d'origine et de transit favorisant les synergies entre les migrations et le développement. Ce partenariat vise à mutualiser les accords internationaux bilatéraux et à se concerter sur les accords de réadmission et lie implicitement les quotas de migration légale et la lutte contre les sans-papiers à l'aide au développement de ces pays.

Le 25 novembre 2008, lors de la 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, un Programme de coopération triennal 2009-2011 a été adopté. Il reprend les engagements du Pacte et précise les instruments de financement.

Pour l'Afrique sub-saharienne, seront mobilisés :

- le Programme-cadre de solidarité de gestion des flux migratoires,
- divers programmes de l'aide extérieure, thématiques (programme migrations et asile) et géographiques (dont le Fonds européen de développement FED).

**La levée des fonds nécessaires à ce Pacte diminuera d'autant les enveloppes de l'aide publique au développement (APD), en particulier celles en provenance du FED destinées à l'amélioration des services de base et à la souveraineté alimentaire, car il n'est pas prévu d'augmenter en conséquence le volume global de l'aide.**

Au Mali, les fonds dégagés par le FED pour créer une agence spécialisée en matière d'emploi et de gestion de la migration légale visent in fine à contribuer à la lutte contre l'immigration sous couvert de co-développement. Cela ampute les enveloppes de secteurs comme la santé et l'éducation

En Mauritanie, pays de départ et de transit pour l'émigration illégale, l'UE a dégagé 4,5 millions d'€ pour financer les dépenses courantes afférentes à 4 patrouilleurs sur l'Atlantique, ainsi qu'à la détention et au retour des migrants dans leur lieu d'origine.

15 % de l'APD dispensée par le FED aux Etats subsahariens sont conditionnés au respect de critères de bonne gouvernance. Ceux-ci comprennent des engagements sur la lutte contre le terrorisme et la gestion des flux migratoires. Au Mali, l'UE a retenu les migrations comme un des axes prioritaires de la « Gouvernance » et prévoit d'y consacrer 6,5 millions d'€. C'est aussi le cas au Niger et au Bénin.

**Le volet développement du Pacte est clairement lié à la réalisation d'objectifs de nature sécuritaire et utilitaire (« immigration choisie »), ce qui conduira à des formes de chantage à l'aide, notamment pour que les pays réadmettent sur leur sol leurs ressortissants sans-papiers.**

Cette approche n'est pas cohérente avec la volonté d'ouvrir un dialogue équilibré avec l'Afrique et risque d'être contreproductive, en ne s'attaquant pas aux causes économiques et sociales des migrations. Elle est également paradoxale au moment où l'UE impose aux pays subsahariens des Accords de partenariat économique (allant au-delà des règles de l'OMC sur la libéralisation des échanges) qui contribueront à renforcer la pauvreté. Que penser d'une Europe qui supprime tout frein à la circulation des biens et des capitaux et qui en même temps restreint la libre circulation des personnes ?

Cette approche n'est pas non plus compatible avec les droits fondamentaux des populations pauvres en termes économiques, sociaux et de dignité de la personne humaine. Elle va à l'encontre d'une politique de développement réellement dédiée à l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Le développement n'est pas une alternative à la migration, car le plus souvent développement et migration fonctionnent en parallèle avec l'accélération de la mondialisation, au Sud comme au Nord. Les politiques migratoires et de développement doivent donc être cohérentes et l'aide ne saurait être instrumentalisée pour restreindre la libre circulation des personnes. Ces politiques doivent être centrées sur la dignité humaine, la sécurité des personnes et le respect des droits fondamentaux.

Non seulement les Objectifs du Millénaire pour le Développement (0,7 % du revenu national brut consacrée à l'APD) ne seront pas tenus, mais de plus l'aide est maintenant conditionnée à des considérations politiques extérieures à la lutte contre la pauvreté

### **Recommandations**

Le Secours Catholique/Caritas France appelle donc les candidats aux élections européennes de 2009 à s'engager sur les demandes suivantes dans le cadre de leur mandat :

- ne pas lier les politiques de coopération aux impératifs de sécurité et de contrôle des migrations,
- garantir que l'appui à la mise en place de politiques migratoires ne soit pas financé sur les fonds de l'aide au développement,
- rejeter les critères liés à la gestion des flux migratoires pour le versement d'une allocation supplémentaire au titre de la « bonne gouvernance »,
- instaurer une réelle transparence dans les circuits de décision et de financement,
- mettre le respect des droits humains au centre de toute politique migratoire, en particulier celui de la mobilité qui est un des facteurs du développement et de la réduction des inégalités et de la pauvreté au Sud comme au Nord.